



COMPTE-RENDU DE LA TABLE DE CONCERTATION  
DU SERVICE DE PRIORITÉS DANS LES DONNS  
25 OCTOBRE 2024 DE 9H15 À 11H00

Par visioconférence Zoom

**Présences :**

Ambeault Alain; Badran Sylvain; Beaulieu Céline; Benoit Marc;  
Bernier Nicole; Bertrand Pierrette; Bouchard Dominique; Côte Isabelle; Démarrais Claudette;  
Deschenes François; Dionne Louise; Dupont Nathalie; Harnois Josée; Huneault Simone; Labrecque  
Caroline; Parent France; Pilon Michel; Prévost Hélène; Proulx Marlene; Prud'homme Pierre;  
Royer Louise; Savard Michel; St-André Mélanie; Barlow Josée; Bédard Yves; Belliard Kati; Cedar Elena  
Alexandra; CAISSY CHRISTIAN; Cindy Califaux; Daniel Pellerin; FRAPPIER JULIE; Perras Lise; Roussin Hélène;  
Yves Deschenes; Renée Ntagungira

**Personnes ressources :** Madame Camille Péloquin; Maître Marc Bishai

**Secrétaire :** France Parent

1. Accueil et prière

Yves Deschênes ouvre la rencontre à 9h15 en souhaitant la bienvenue à tous et toutes. Il nous donne les consignes techniques pour un bon déroulement de cette visioconférence. Suit un moment de recueillement sur le thème de la sauvegarde de la maison commune.

2. Salutation aux personnes participantes

Renée Ntagungira, responsable du service de priorité dans les dons, poursuit en nous saluant. Elle souligne la présence de toutes les régions du Québec en soulignant au passage que notre assemblée réunie des gens de Pointe-à-la-Croix; plusieurs communautés religieuses, des amis de la Pastorale sociale et des membres du Comité de priorité dans les dons. Elle nous souhaite une belle rencontre.

3. Présentations des personnes ressources

Renée Ntagungira enchaîne avec la présentation du thème d'aujourd'hui où il sera question d'en apprendre davantage sur la question de l'accès à l'information en matière d'environnement.

Elle nous présente nos invités du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), madame Alexane Francisci et Me Marc Bishaï. Ci-après la courte biographie de ceux-ci qu'elle nous a partagé :

Alexane Francisci

Alexane Francisci est stagiaire du Barreau au CQDE. Avant de commencer ses études en droit à l'Université de Montréal (elle y complète actuellement sa maîtrise), Alexane a fait un bac en sciences politiques à Concordia. Elle souhaite utiliser ses connaissances pour contribuer au développement, à la diffusion et au respect du droit de l'environnement.

Marc Bishaï

Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, Me Bishai est avocat de litige depuis 2007. Après avoir pratiqué dans différents cabinets et au sein du Service du contentieux du Barreau du Québec en droit administratif, pénal, civil et professionnel, il a joint le CQDE en 2015 motivé par une conviction profonde : que le droit de l'environnement regroupe les enjeux les plus importants du présent et de l'avenir.

#### 4. Mot de la direction

Alain Ambeault, csv, directeur général de la (CRC) prend ensuite la parole. Il salue à son tour toutes les personnes présentes et nous partage sa joie de nous voir réunis autour d'un objectif commun, soit celui de mieux comprendre la réalité de notre monde et de continuer à se laisser interpeller sur l'importance de s'engager dans la protection de notre maison commune, pour qu'il soit juste et beau. Le point focal, nous dit-il étant de maintenir cette ouverture à nous laisser interpeller en ce sens. Il remercie nos personnes ressources et Renée Ntagungira pour avoir rendu possible ce moment ensemble puis souhaite à tous et toutes une bonne rencontre.

#### 5. Exposé par Me Marc Bishaï et Alexane Francisci

Marc Bishaï prend la parole. Il nous salue tous, se dit heureux d'être avec nous ce matin puis adresse ses remerciements pour cette opportunité. Il nous explique que la présentation se fera en trois temps. Premièrement, il sera question de présenter la mission du CQDE pour ensuite aborder la question de l'accès à l'information environnementale comme tel. En guise de conclusion, nous serons informés des démarches en cours au CQDE dans ce domaine.

Ce qui suit relate uniquement le déroulement de la présentation. Pour accéder au contenu, le lecteur est invité à consulter le document de présentation du CQDE qui est joint en annexe. (à toi de faire l'ajout Renée)

#### Présentation générale du CQDE

Marc Bishaïe présente la mission du CQDE, soit celle d'utiliser des services juridiques pour afin d'assurer la protection de l'environnement. Il poursuit avec un survol des axes d'interventions et des services de celui-ci.

#### L'accès à l'information environnementale

Marc Bishaï poursuit, avec l'apport de Alexane Francisci, sur la question de l'accès à l'information environnementale en précisant que deux modes d'accès existent : l'accès actif et l'accès passif.

La présentation permet répondre à différentes questions sur l'accès passif telles que : - qui peut présenter une demande, - comment, - quelles sont les ressources qui peuvent nous aide en ce sens, -quels sont les recours possibles en cas de refus, etc.

Pour illustrer les propos, on donne l'exemple de l'organisme Eau secours! qui a fait une demande d'accès à l'information en ce qui concerne les prélèvements d'eau faits par les entreprises d'embouteillage au Québec.

Il est aussi fait mention d'un reportage de Radio-Canada sur la question dont le lien a été rendu disponible dans la conversation de la visioconférence, le voici à titre de complément d'information : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1880608/acces-information-gouvernement-quebec-transparence-loi-fpjq>

Démarches du CQDE en cours

Marc Bishaï conclut en revenant le concept d'accès actif et son importance ce qui l'amène à parler du travail du CQDE en ce moment, qui invite à la mobilisation.

NB : Plus de détails sur la mobilisation menée par le CQDE ici : <https://cqde.org/fr/nos-actions/registre-acces-information-environnementale/>

Il nous parle ensuite deux démarches en cours, soit celui de la forêt Fairview et le cas de la Fonderie Horne de Rouyn Noranda.

En guise de conclusion nous sommes invités à suivre les actions du CQDE en lien avec l'accès à l'information dans les mois à venir, soit : - l'audience de Brigitte Watson prévue pour novembre 2025 dans le dossier de Brigitte Watson, - le travail en cours pour la mise en ligne du registre, sans oublier – le soutien continue auprès des citoyens et organismes.

## 6. Période des questions et échange

Après une courte pause, Yves Deschênes nous invite à partager nos commentaires et questions. Ces deniers sont résumés ci-contre sous format verbatim.

Question posée dans la section clavardage

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur « Ruby River »?

Réponse :

C'est un dossier qu'on suit depuis longtemps qu'on appelait au début « le projet GNL Québec » visant à porter du gaz issu de fracturation de l'Ouest canadien vers l'international en passant par le Québec. Ce dossier a fait l'objet de plusieurs discussions et débats et a finalement été abandonné par les deux paliers de gouvernement.

Initialement, ce projet se présentait comme étant porté par une entreprise québécoise. Or, un des propriétaires de GNL Québec, soit l'entreprise américaine Ruby River Capital LLC, a entrepris des

poursuites de 20 milliards \$ contre le gouvernement du Canada suite l'abandon du projet. Le dossier est en arbitrage à l'international.

Heureusement, de moins en moins d'ententes donnent lieu à la possibilité d'intenter de telles poursuites. Le nouvel accord ACEUM prévoit que ce type de recours ne seront plus possible (à l'endroit du Canada, pour le Mexique, il en va autrement).

Le CQDE a d'ailleurs fait une demande pour être un « Ami de la cours » dans cette affaire (pour pouvoir apporter d'autres informations au tribunal). L'intention serait de parler du « Principe de précaution » en vertu duquel, devant des incertitudes, des mesures pour éviter les risques contre l'environnement et la santé devraient prévaloir.

Les personnes présentes sont invitées à consulter cette section du site du CQDE pour plus d'informations : <https://cqde.org/fr/nouvelles/refus-projet-gnl-quebec-cqde-soutient-canada-poursuivi-pour-20milliards/>

Question de Louise Royer

Qu'est-ce qui explique que les informations sur les émissions de gaz à effet de serre ne soient pas connus pour le secteur militaire ?

Réponse :

C'est une question très pertinente. La question des gaz à effets de serre est un domaine de connaissance très vaste en soi e je n'ai pas l'expertise pour y répondre. Il faudrait se référer à d'autres experts. Vous avez raison de dire que ce sont des données importantes et que l'accès à ces informations devrait sûrement être meilleure.

Question posée dans la section clavardage

Pouvez-vous commenter la récente réussite « d'Écojustice » devant les tribunaux Ontariens

Réponse

Ecojustice est un organisme en droit de l'environnement au Canada qui entreprend des poursuites contre les gouvernements et les pollueurs. En Ontario, on parle d'un groupe de jeunes qui se sont mobilisé pour dénonce le caractère inconstitutionnel du plan vert du gouvernement Ford et l'amener à modifier ses politiques environnementales. La cause a été portée en appel et la victoire à laquelle on fait référence porte sur la forme et non sur le fonds : le jugement qui a sorti récemment – suite à la tentative du gouvernement de l'Ontario de stopper le recours – est de permettre que la poursuite puisse continuer. Cela n'est pas négligeable. D'ailleurs, ce qui est à retenir, c'est que même lorsque les recours sont rejetés, il y a un impact. Le sujet est amené sur la place public, cela crée des pressions politiques...

Sandra Côté

La forêt québécoise est sensée être un bien commun et on est en quelque sorte dépossédés de ce bien commun puisque la gestion de celles-ci peut se retrouver sous le contrôle de propriétés étrangères, comme dans le cas des produits forestier « Résolu ». Est-ce qu'on ne manque pas de transparence aussi dans ce type de dossiers, comme dans le cas de « Ruby River » où on tente de

camoufler le fait qu'il ne s'agit pas d'entreprises québécoises. J'aimerais vous entendre sur cette question.

Réponse

Effectivement, les entreprises comprennent que se présenter comme étant une entreprise locale passe mieux. On peut toujours se renseigner auprès du registre des entreprises du Québec, mais malheureusement, l'information peut parfois être difficile à trouver.

Sandra Côté

Pouvez-vous nous parler du statut de « personne » pour une rivière au Québec?

Réponse

Le CQDE privilégie plutôt d'autres avenues quoique cette position pourrait être appelée à évoluer car en ce moment on a besoin d'un changement de paradigme dans le rapport entre les humains et la nature.

Le bémol concernant cette avenue qui vise à accorder à des éléments de la nature (ex. : rivière) les mêmes droits qu'une personne dans le but d'en assurer la protection peuvent prendre du temps alors qu'on souhaite des changements rapides. Il faut comprendre que cela implique de modifier des lois, de faire des réformes sur l'imputabilité de l'état, de redéfinir des notions de propriété (ex. : c'est mon terrain, j'en fais ce que je veux).

Pierre Prud'homme

Les entreprises sont obligées de donner des informations au gouvernement et nous y avons accès en nous adressant indirectement (nous ne pouvons accéder directement aux informations en nous adressant aux entreprises). Si les informations sont déterminées par l'entreprise et si le gouvernement n'a pas les moyens de les vérifier, on peut se demander s'il s'agit d'informations fiables...

Réponse

C'est juste. D'ailleurs, pour le prélèvement de l'eau, nous avons des préoccupations sur certaines informations obtenues puisqu'il y a différentes façons de mesurer les quantités d'eau et parfois on parle d'estimation...

Un promoteur qui veut aller dans un milieu naturel doit engager des experts pour faire des études, mais l'expert qui sera engagé sera payé par le promoteur, ce qui le place dans une situation inconfortable. À cet effet, il faut savoir que les biologistes demandent à être reconnu comme professionnels (qu'on crée un Ordre qui puisse assurer l'indépendance professionnelle et la protection du public). Le CQDE soutient par ailleurs l'association des biologistes du Québec à cet égard.

Pour en savoir plus sur le statut de personne d'éléments de la nature, ce lien est partagé : <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2021-02-27/cote-nord/la-riviere-magpie-acquiert-le-statut-de-personnalite-juridique.php>

Sœur Pierrette

Merci pour cette présentation et pour votre travail remarquable. Mon intervention s'adresse à l'équipe de la CRC. En matière de justice sociale, on a tendance à mettre de l'avant ce qui se fait du côté des communautés religieuses des provinces anglophones alors les communautés religieuses du Québec, ont d'autres façons de faire qui mériteraient d'être mieux connues. Ne devrait-on pas mettre en évidence le travail d'organismes comme le CQDE, faire valoir l'importance du service de priorité dans les dons. Les mains des communautés religieuses sont les organismes communautaires.

Yves

Merci sœur Pierrette pour votre intervention. C'est une réflexion qui est en cours et qui renvoie à l'importance des communications. René Ntagungira et Alain Ambeault vous entendent aussi aujourd'hui. Nous y reviendrons à l'interne.

Monsieurs François Deschênes

Je souhaite revenir sur des initiatives comme celles de Ecojustice en Ontario. Dans la perspective de l'arrivée d'un gouvernement conservateur au fédéral qui amènerait des reculs importants à plus d'un niveau sur les questions environnementales, est ce qu'on ne pourrait pas envisager des démarches similaires?

Réponse

Certainement, c'est une forme percutante, mais ce n'est pas la seule. Il y a plusieurs autres façons d'intervenir. Le simple fait d'en parler a un impact (d'une personne à une autre, dans notre entourage). Ce dont on a besoin, c'est d'un mouvement de masse. Tous les fronts doivent se rallier. Et je suis bien content qu'on puisse en parler ensemble aujourd'hui.

François Deschênes :

J'ai une autre question concernant le contrôle des GES en lien avec le secteur aérien. Ce secteur est celui qui pollue le plus dans les transports et il n'a aucune taxation (TPS TVQ). Qu'est-ce qui explique ce congé de taxes? Et que dire des crédits carbone pour les entreprises.

Marc Bishai :

Pour ce qui est de l'exemption de taxe des entreprises d'aviation, vos m'apprenez quelque chose! En matière d'éco-fiscalité, nous avons bien un projet avec des municipalités, mais je ne suis pas au fait de ce qui en est au niveau fédéral. Par contre, sur la question d'écoblanchiment en lien avec les crédits de compensation carbone, le CQDE a produit un rapport en 2022 et un autre qui concerne la finance est à venir.

Sandra Côté

Des pressions commencent à se faire sentir pour un contrôle plus grand de la publicité (ex. interdire des publicités de VUS, de produits dans des contenants à usage unique, etc.) Quels sont les développements à ce niveau.

Réponse

Oui, il y a des développements. Des règles viennent d'être adoptés dans d'autres pays, dont l'Édimbourg ou les publicités pour des « produits à fortes émissions de CO2 » sont désormais interdites. Ici, ça n'a pas encore bougé.

Cela s'est déjà fait par le passé avec les produits du tabac ou encore les armes à feu. Ce sont des initiatives sur lesquelles le CQDE ne s'est pas penché, mais elles sont bien sûr valables et très intéressantes.

François Deschênes

Où en est-on par rapport au dossier de la Chalk River et ses déchets radioactifs? Est-ce que la situation a évolué? Est-ce que ça pourrait nous toucher au Québec?

Réponse

La CQDE suit plusieurs dossiers. Certains de très près, d'autres de plus loin. Celui-ci en particulier est suivi de loin. Un autre organisme ontarien s'y intéresse de même que des communautés autochtones. Bien sûr, on est en droit de craindre jusqu'où l'impact pourrait s'étendre...

## 7. Remerciements

Pierre Prud'homme prend la parole pour le mot de la fin. Il remercie nos deux invités au nom de l'ensemble de la CRC, mais aussi au nom de ses enfants et des générations futures.

Il rappelle que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a déclaré que la menace environnementale était la principale menace aux droits humains puis poursuit en nous partageant ce qu'il retient de la présentation d'aujourd'hui, soit que l'accès à l'information est au cœur de la mobilisation pour faire face à cette menace et que l'action du CQDE est au cœur de la lutte.

Il retient aussi qu'une demande d'accès à l'information est un outil accessible à toute personne et à tout groupe, que le principe de précaution est un concept important à faire avancer, que l'implication climatique juridique est une forme d'implication, c'est-à-dire que la mobilisation citoyenne est aussi nécessaire.

Pierre Prud'homme conclut en prenant l'engagement d'apporter à une prochaine réunion interne la question suivante : Comment les gens de la CRC peuvent s'impliquer pour l'accès à un registre pour l'accès à l'information environnementale.

## 8. Mot de clôture

Renée Ntagungira remercie chacune et chacun de leur présence et de leur participation et reprend les paroles de sœur Pierrette Bertrand en disant : « Sans vous, on n'aurait pas eu cette belle rencontre : vous êtes nos mains et nos pieds, votre implication donne confiance en l'avenir. »

Des remerciements sont aussi formulés à Yves Carrier pour l'organisation de la rencontre et la date de la prochaine rencontre est annoncée, soit le 21 mars 2025. D'autres informations suivront en temps et lieu.

La rencontre se termine à 11h00.